## **ILFORD** PHOTO

## HARMAN technology Ltd

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HARMAN Toner Sélénium

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HARMAN Toner Sélénium

Numéro du produit 1143207

Identification interne 10477

Taille du récipient 1 Litre

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Bain de Virage

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Distributeurs

France: Lumière Imaging France SAS, Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,

F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53

Belgique, Suisse: H. De Beukelaer - powered by LE BON IMAGE

Gesellschaft für Imaging-Systeme und Zubehör mbH Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.

Tel: +32(0) 3 870 59 00.

www.bon-image.com e-mail: info@debeukelaer.be

Importateurs Suisses:

Engelberger AG - Achereggstrasse 11- 6362 Stansstad - +41 41.619.70.70 -

info@engelberger.ch

Schöni Imaging - Friedhofweg 4 - 3303 Jegenstorf - +41 31.511.31.41 -info@schoeni-

imaging.ch

Wahl Distribution AG- Werdenstrasse 72 - 9472 Grabs - +41 81.373.00.00 -info@wahl.ch

Personne à contacter France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr

Belgique: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be

Suisse: Contacter Distributeur, email: info@engelberger.ch; info@schoeni-imaging.ch;

info@wahl.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245

Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail:

stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4 - H302 Skin Sens. 1 - H317

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des

yeux et du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Contient sélénite de sodium

#### 2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Thiosulfate d'ammonium	10-30%

Numéro CAS: 7783-18-8 Numéro CE: 231-982-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119537325-41-XXXX

Classification

Non Classé

Sulphite de Sodium 10-30%

Numéro CAS: 7757-83-7 Numéro CE: 231-821-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119537420-49-XXXX

Classification

Non Classé

sélénite de sodium 1-5%

Numéro CAS: 10102-18-8 Numéro CE: 233-267-9

Classification

Acute Tox. 2 - H300 Acute Tox. 3 - H331 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements

contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si

l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact

et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

InhalationAucun symptôme particulier connu.IngestionAucun symptôme particulier connu.

**Contact cutané** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit n'est pas combustible. Gaz ou vapeurs toxiques. Aucun risque exceptionnel

d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac. Sélénium Oxydes de: Azote. Soufre. Sodium. Sélénium

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

un incendie

Date de révision: 12/01/2021 Révision: 4 Remplace la date: 13/11/2019

#### HARMAN Toner Sélénium

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Pour les

équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Rincer le déversement à grandes eaux. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Lire et suivre les recommandations du producteur.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie determiné: Stocker à des températures supérieures à 0°C. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Thiosulfate d'ammonium (CAS: 7783-18-8)

**DNEL** Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 104 mg/m³

**PNEC** - eau douce; 0.78 mg/l

- eau de mer; 0.08 mg/l

#### Sulphite de Sodium (CAS: 7757-83-7)

**PNEC** - eau douce; 1.33 mg/l

- eau de mer; 0.13 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection







Contrôles techniques

appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace

confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Porter des gants de protection.

du corps

Autre protection de la peau et Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la

contamination.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide limpide.

Couleur Incolore.

Odeur Ammoniac.

pН pH (solution diluée): 8.6-8.8 (1+4)

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

>100°C @ 760 mm Hg

Densité relative 1.29 @ 20°C

Solubilité(s) 100% Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

**Autres informations** Non disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Forme des gaz toxiques en contact avec un acide.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation

dangereuse.

#### 10.5. Matières incompatibles

Date de révision: 12/01/2021 Révision: 4 Remplace la date: 13/11/2019

#### HARMAN Toner Sélénium

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou

des produits de nettoyage.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac. Sélénium Oxydes des substances suivantes: Azote.

Soufre, Sodium, Sélénium

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés

à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant

constituant le mélange.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 454,99

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 45 498,86

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 195,0

ETA inhalation 32.5

(poussières/brouillards mg/l)

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation cutanée/eczema. Peut entraîner

une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Ammoniac. Irritant pour les yeux. Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### sélénite de sodium

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 7,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

ETA orale (mg/kg) 7,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 700,0

3,0

ETA inhalation (vapeurs

mg/l)

ETA inhalation 0,5

(poussières/brouillards

mg/l)

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Date de révision: 12/01/2021 Révision: 4 Remplace la date: 13/11/2019

#### HARMAN Toner Sélénium

**Toxicité** Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut

avoir des effets indésirables à long terme

sur l'environnement aquatique.

#### Informations écologiques sur les composants

#### Sulphite de Sodium

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: 220 - 460 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -

CE<sub>50</sub>, 48 hours: 69 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

sélénite de sodium

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: <10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -CL<sub>50</sub>, 48 heures: 7.9 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

déchets

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement

spécialisée.

Classe déchet 090199

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### Etiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Information générale

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Références littéraires clés et

sources de données

intégralité

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling

Fiche de données de sécurité. divers fabricants.

Publié par Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

Date de révision 12/01/2021

Révision 4

Remplace la date 13/11/2019

Mentions de danger dans leur H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.



### Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

# Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation professionnelle)

#### Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la règlementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles	
Durée maximale	1 heure par jour pour la dilution des concentrés liquides ou la dissolution des poudres (le
	cas échéant).
	1 heure par jour pour les activités de mélange et élimination.
	6 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 25 jours par an.
	Dilution des liquides et toutes les autres activités : 50 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée.
	Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes.
	Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure).
	Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne
	les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité.
	Éviter tout contact direct.
	Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.
Mesures de gestion des risqu	ues
Conditions et mesures liées à	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux..

Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.

Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison.

Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate.

Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours.

Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.







#### Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène et de sécurité.

Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



#### Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.

Se débarrasser des déchets en respectant les règlementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

#### Descripteurs d'utilisation

PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en interieur)

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en interieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.



### Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

### Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation par le consommateur)

#### Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la règlementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles	
Maximum duration	15 minutes par jour pour la dissolution des poudres (le cas échéant).
	15 minutes par jour pour les activités de mélange et élimination.
	4 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 12 jours par an.
	Dilution des liquides et toutes les autres activités : 25 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée.
	Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes.
	Fourniture d'une ventilation de bon niveau.
	Éviter tout contact direct.
	Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.
Mesures de gestion des risqu	ues
·	

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.

Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.







#### Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas. Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.





#### Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

Se débarrasser des déchets en respectant les règlementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

#### Descripteurs d'utilisation

C-Utilisation par des consommateurs.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en interieur).

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en interieur).

#### Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.